

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 05/05/2023

Date d'affichage : 05/05/2023

Présents :

F. GIRARD
C. SCHULD
P. GANDIT
M. MOISAN
J. ADENOT
C. BUCCI
F. CASSAR
J. JALLAT
N. PLAT
E. SOUBEYRAN
J. TOURNIER

Pouvoirs :

X. VALL

Absents :

S. CHARITAT
X. FIGARI
F. RONY

Secrétaire : Marie MOISAN

Délibération n° 2023-28 : Mise à jour de la liste des entreprises agréées par la commune pour l'exécution des travaux de branchement d'une habitation ou d'un immeuble d'habitation collective sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte en ce qui concerne la liste des entreprises agréées par la commune lors des travaux sur les réseaux eau/assainissement.

En effet, la dernière mise à jour de la liste des entreprises agréées pour l'exécution des travaux de branchement d'une habitation ou d'un immeuble d'habitation collective date de 2018 et, il convient d'actualiser cette liste dans la mesure où certaines entreprises figurant sur cette ligne n'effectuent plus elles-mêmes ce type de travaux ou n'existent tout simplement plus.

La liste des entreprises agréées pour l'exécution des travaux de branchement d'une habitation ou d'un immeuble d'habitation collective aux réseaux d'eau et d'assainissement s'établit désormais comme suit :

1. Entreprise ODEMARD Claude et Hervé à Méaudre (terrassement- eau/assainissement)
2. Entreprise VERCORS CONSTRUCTION, Derya TURK à Saint-Nizier-du-Moucherotte (terrassement-eau/assainissement)
3. Entreprise Roussanes à Lans-en-Vercors (terrassement- eau/assainissement)
4. Entreprise BVP TRAVAUX PUBLICS à Vaulnaveys-le-Bas (terrassement- eau/assainissement)
5. Entreprise VIF TP à Claix (terrassement- eau/assainissement)

Monsieur le Maire précise enfin que ces travaux concernent toutes les interventions sur les réseaux publics qu'ils soient situés sur le domaine privé ou public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

↳ D'adopter cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à SAINT NIZIER, 11/05/2023
Le Maire, Franck GIRARD

